

**Thierry Lefèbre** (mars 17, Arènes de Lutèce)  
Chargé du programme «Espaces» au Comité français de l'UICN

Question-clé transcrite et éditée par Anne Teyssède

## Liste verte des espaces protégés. Quel objectif pour la France?

<https://vimeo.com/286899753>

La liste verte des aires protégées de l'UICN est un processus volontaire, donc chaque pays met en place une stratégie de candidature qui lui est propre.

La France compte aujourd'hui cinq sites inscrits sur la liste verte et prépare actuellement dix nouvelles candidatures qu'elle espère voir reconnaître à la fin de cette année. Alors on est bien sûr tenté, quand on veut inscrire des sites reconnus pour leur qualité de gestion et de gouvernance à l'échelle mondiale, d'inscrire les meilleurs, de faire un *who's who* de la conservation. On peut très bien effectivement ne sélectionner que des parcs nationaux, c'est ce qu'a fait la Colombie – elle en a présenté trois qui ont été inscrits – ou présenter des réserves paysagères : c'est le cas de la Chine. Dans le cas français on a une stratégie beaucoup plus diversifiée, beaucoup plus pluraliste en termes de statuts de protection, en termes également d'habitats et d'espèces d'intérêt écologique.

Ce qu'on a essayé de mettre en place c'est d'avoir une représentativité de l'ensemble des statuts de protection français. Qu'on soit une petite réserve, un arrêté de protection de biotope qui porte sur un espace ou une espèce très singulière, ou un parc national beaucoup plus étendu, on voulait qu'effectivement tous les statuts aient la possibilité d'accéder à ce dispositif, et donc d'être reconnus avant tout pour la qualité de gestion et pour les résultats obtenus par cette gestion.

Donc pour la France, notre objectif d'ici quelques années c'est d'inscrire une quinzaine de sites, qui vont représenter la diversité des statuts de protection. On trouvera donc aussi bien un espace naturel sensible, un arrêté de protection de biotope, une réserve naturelle qu'elle soit nationale, régionale – de Corse –, un site Natura 2000, un Parc National... Donc l'objectif est qu'effectivement on ait cette diversité qui caractérise le système français de conservation de la nature, qui soit tout aussi bien représenté sur la liste verte et reconnu pour sa qualité de gestion, quelle que soit la taille du site et quels que soient ses objectifs de conservation.

Et donc, l'objectif pour nous, c'est cette « démocratie » de la qualité de gestion et de gouvernance, qui puisse être à même de faire monter, je dirais, en grade, la qualité de l'ensemble du dispositif français de conservation de la nature – et pas seulement les meilleurs parcs nationaux les meilleures réserves nationales, ce qui peut éventuellement être la tentation, et ce qui l'a été dans d'autres pays qui ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif.